

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 10/04/14

Présents :

Collège A :

Présents : Xavier Hascher (procuration à P. Litzler), Pierre Litzler, Pierre Michel (procuration à D. Payot), Daniel Payot, Germain Roesz (procuration à F. Vincent- Feria), Françoise Vincent- Feria.

Collège B :

Présents : Janig Bégoc (procuration à K. Gattinger), Christophe Damour, Sylvain Diaz, Katrin Gattinger, Carola Hertel (procuration à S. Diaz), Mathieu Schneider.

Collège du personnel IATOSS :

Présentes : Ishrat Ahmad, Maud Froeliger, Valérie Lobstein.

Collège des usagers étudiants :

Présents : Aymeric Cabley, Nils Boyni, Clémence Naze, Aurélien Schaal, Romain Trusch.

Collège des personnalités extérieures :

Présents : Didier Coirint (excusé), Julie Picard Glenn Handley (procuration à C. Damour).

Membres invités :

Présents :

Nathalie Grout, Amandine Geiger- Gulberti, Geneviève Jolly, Michel Demange, Aurelio Bianco.

Ordre du jour :

- Installation des nouveaux membres du conseil de faculté
- Approbation du procès-verbal du 13/02/2014
- Adoption des modalités d'évaluation d'examen 2014/2015
- Divers
- Conseil restreint : Approbation de la liste du comité d'experts scientifiques par les enseignants chercheurs élus pour le recrutement des enseignants associés

1. Installation des nouveaux membres (collège étudiants)

Le directeur de la faculté des Arts accueille les nouveaux membres du collège des étudiants et les remercie pour leur participation. Il demande ensuite l'accord des conseillers afin d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit en effet d'adopter la chartre de l'évaluation continue intégrale. **Accord à l'unanimité.** Les points inscrits à l'ordre du jour vont être abordés, le conseil se réunira ensuite de manière restreinte afin d'examiner les propositions des comités d'experts concernant le recrutement de maîtres de conférences associés.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du 13/02/14.

Il soumet l'approbation du procès-verbal du Conseil de la faculté des Arts du 13 février 2014 au vote des conseillers. Celui-ci est **adopté à la majorité.** On compte huit abstentions. (les nouveaux élus étudiants ne se prononçant pas).

3. Adoption des modalités d'évaluation continue pour 2014/2015

Pierre Litzler rappelle la décision du tribunal administratif concernant la question du rattrapage. Il sera donc remis en place dès la rentrée universitaire 2014/15. Ces nouvelles modalités doivent être adoptées par le conseil de faculté avant d'être transmises courant mai au CFVU.

Chaque directeur de département présente alors le travail qui a été réalisé par les équipes pédagogiques.

Michel Demange explique qu'en arts visuels comme en arts du spectacle et en musique, la 2^e session pose problème pour les épreuves pratiques. Pour son département, la décision a été prise de proposer une épreuve unique mais qui regroupera différentes matières. En arts du spectacle et en musique, il n'y aura pas de rattrapage pour ces épreuves, qui comme le souligne Geneviève Jolly supposent « une pratique artistique continue ». Pour Aurelio Bianco, il semble impossible également de réunir l'orchestre ou le chœur pour un examen de rattrapage.

Pierre Litzler insiste sur le fait qu'il faudra dans ce cas bien définir les règles relatives aux absences dès le début de l'année universitaire. Le calendrier des épreuves devra être affiché le mois suivant la rentrée.

Les différentes modalités d'évaluation sont soumises à l'approbation des conseils. On note 2 abstentions. Elles sont donc **adoptées à la majorité.**

Nathalie Grout rappelle que cette mesure est provisoire pour le moment, elle sera appliquée pour la prochaine rentrée, mais il n'est pas sûr qu'elle soit ensuite reconduite. En effet, l'université de Strasbourg a demandé la possibilité de continuer à expérimenter le contrôle continu intégrale.

Départ de Mathieu Schneider à 11h50.

4. Ratification de la charte ECI :

L'idée de ce dispositif était de proposer 16 semaines complètes et d'avoir ainsi une progressivité du travail ainsi qu'un retour sur les examens qui ont lieu tout au long du semestre. Ce dispositif permet aussi à chaque composante de reconsidérer son mode d'évaluation et son dispositif pédagogique.

L'adoption de cette charte est soumise au vote des conseillers pour l'année 2013-14 mais également pour l'année 2014-15. Elle est adoptée pour les deux années à **l'unanimité.**

Arrivée de Janig Bégoç à 12h.

5. Divers

Pierre Litzler annonce que les deux projets IDEX présentés lors du dernier conseil de faculté ont été approuvés par le comité de pilotage. Ils feront partie de nos parcours l'an prochain.

Xavier Hascher souhaiterait savoir si l'aménagement de la régie de la salle 14 pourrait bénéficier d'une enveloppe IDEX pour fonctionner. Pierre Litzler lui conseille de préparer un argumentaire solide et de prendre contact au plus vite avec Coralie Bajas.

Janig Bégoc informe les enseignants présents de l'organisation prochaine d'une réunion bilan concernant le séminaire inter-arts.

Aymeric Cabley demande s'il existe un budget pour l'entretien du matériel déjà existant. Nathalie Grout lui répond qu'un budget est bien prévu pour l'accord des pianos. Ils sont en général accordés en début d'année universitaire.

Pierre Litzler ajoute qu'il souhaite la mise en place d'une liste des étudiants du département musique autorisés à travailler dans la salle 14.

Fin du conseil à 12h20.

6. Conseil restreint aux enseignants chercheurs

Les conseillers ne faisant pas partie des enseignants chercheurs sont invités à quitter la pièce afin que se tienne le conseil restreint en vue de l'examen des décisions du comité d'experts scientifiques. Ce dernier s'est réuni quelques jours avant le conseil de faculté et a classé les dossiers de candidatures pour le recrutement d'enseignants chercheurs associés. Il convient désormais de faire adopter ce vote par le conseil restreint.

Pour l'année universitaire à venir, la faculté des arts dispose d'un demi-poste en design, d'un demi-poste en arts plastiques ainsi que d'un demi-poste en théâtre.

Le Conseil restreint de la Faculté des Arts adopte à l'unanimité le classement proposé par le comité d'experts scientifiques concernant le poste N°1793 de maître de conférences associé à temps partiel en Arts du spectacle.

- Delphine Crubézy **1^{ère}**

Le Conseil restreint de la Faculté des Arts adopte à l'unanimité le classement proposé par le comité d'experts scientifiques concernant le poste N°1367 de maître de conférences associé à temps partiel en Design graphique.

- Jean Philippe Stutzmann **1^{er}**
- Myriam Nicole **Non classée**

Le Conseil restreint de la Faculté des Arts adopte à l'unanimité le classement proposé par le comité d'experts scientifiques concernant le poste N°1367 de maître de conférences associé à temps partiel en Design produit.

- Philippe Riehling **1^{er}**
- Stéphanie Dick **non classée**

Le Conseil restreint de la Faculté des Arts adopte à l'unanimité le classement proposé par le comité d'experts scientifiques concernant le poste N°1534 de maître de conférences associé à temps partiel en Infographie et multimédia.

- Nicolas Picard **1^{er}**
- Laurent Antonczak **2^e**

En l'absence de candidature pour le poste 1534 Audiovisuel et multimédia, ce dernier est déclaré infructueux.

Ce poste sera donc requalifié en PRCE. Ce contrat sera annuel et pourra être reconduit l'année suivante. La publication du poste ne sera pas nécessaire, c'est à l'équipe pédagogique du département concerné et le responsable de formation que revient le choix du candidat. Les conditions de recrutement sont plus souples avec ce type de contrat.

Le directeur de la faculté des Arts

Pierre Litzler

